

LA POROSITÉ DES FRONTIÈRES LINGUISTIQUES EN CÔTE D'IVOIRE : UN FACTEUR CLÉ DU SUPERSTRAT SOCIOLINGUISTIQUE

Ouattara Bakary KAMAGATÉ

Université Peleforo Gon Coulibaly
kamagatebakary27@gmail.com

Résumé

Cet article analyse les implications sociolinguistiques qui découlent du voisinage immédiat entre différentes langues au prisme du contact des langues de Robert Chaudenson et qui repose sur trois modes d'interférence à savoir le substrat, le superstrat et l'adstrat. Nous étudions comment s'est faite la délimitation entre les langues ivoiriennes, ce qui, par voie de conséquence aboutira à des interférences diverses de même que des rapports de « dominant » à « dominé », sur la base de leur proximité. Si le tracé des frontières actuelles entre États est le fait du colonisateur, celui des régions, départements, villes et villages résulte des migrations successives des différentes communautés. Or, des phénomènes de diglossie et de glottophagie, communs à toutes les langues du monde, sont particulièrement prégnants dans le paysage linguistique ivoirien. Une telle situation ne saurait s'expliquer sans référence aux statuts des différentes langues en présence, ni sans l'implantation de langues véhiculaires, installées par nécessité de contact. Au total, une nouvelle politique en faveur des langues les plus minorées s'impose. L'étude mobilise une documentation empirique résultant du contact des langues et une bibliographie sélective.

Mots-clés : langue – domination – multilingue - migration - politique linguistique

Abstract

This article examines the sociolinguistic implications arising from the immediate coexistence of different languages through the lens of Robert Chaudenson's theory of language contact, which is based on three modes of interference: substrate, superstrate, and adstrate. It explores how boundaries between Ivorian languages were established and how this process consequently led to various forms of linguistic interference, as well as "dominant–dominated" relationships based on geographical and social proximity. While the current borders between states were drawn by colonial powers, the boundaries of regions, departments, towns, and villages are the result of successive migrations of different communities. Moreover, phenomena of diglossia and glottophagy, common to all the world's languages, are particularly pervasive in the Ivorian linguistic landscape. Such a situation cannot be explained without reference to the status of the various languages in contact, nor without considering the establishment of vehicular languages that emerged out of the need for communication. Overall, a new language policy aimed at supporting the most marginalized languages is needed. The study draws on empirical documentation generated by language contact and on a selective bibliography.

Keywords: language, domination, multilingual, migration, language policy

Introduction

Toutes les langues du monde appartiennent à des familles spécifiques, chaque famille regroupant un ensemble de langues ayant une origine commune. En ce qui concerne la Côte d'Ivoire, les quatre grandes aires linguistiques qui la composent appartiennent toutes à la famille Niger-Congo. Cela est d'ailleurs confirmé par K. Kouamé, pour qui « la soixantaine de langues parlées en Côte d'Ivoire appartiennent toutes à la grande famille Niger-Congo et se répartissent en quatre groupes linguistiques : le kwa au sud-est, le kru au sud-ouest, le mandé au nord et au sud-ouest, et le gur au nord-est » (Kouamé, 2020 : 34). D'autres auteurs, comme Kossonou et Assanvo, s'appuient sur les travaux de classification de Greenberg pour soutenir que « la Côte d'Ivoire abrite une multiplicité de langues regroupées au sein de quatre sous-familles : Gur, Kru, Kwa et Mandé, appartenant toutes à la famille Niger-Congo, ces groupes étant homogènes géographiquement et génétiquement » (Kossonou et Assanvo, 2016 : 106).

L'ensemble de ces travaux converge vers un double critère de classification des peuples partageant une même langue ou des langues apparentées : la dimension géographique et l'apparentement culturel. Autrement dit, les populations vivant sur un territoire donné étaient considérées comme partageant à la fois des traits culturels communs et, parfois, une lignée ancestrale commune, étant entendu que l'équivalence « langue égale lignée » ne se justifie pas toujours. À cette époque, le morcellement des territoires par les puissances occidentales n'était pas encore effectif. Ce n'est qu'à l'issue de la conférence de Berlin, tenue de novembre 1884 à février 1885, que fut actée la décision de partager l'Afrique entre les puissances occidentales. S'ensuivit le tracé de frontières artificielles, avec pour corollaire la séparation de peuples jadis unis par le sang. Cette division marquera, sur plusieurs aires géographiques, le point de départ de la dispersion des communautés linguistiques et de leurs langues, qui connaîtront des sorts divers.

Dans quelle mesure la perméabilité des frontières entre langues et communautés linguistiques en Côte d'Ivoire constitue-t-elle un facteur clé dans la formation et la dynamique du superstrat sociolinguistique qui caractérise le paysage langagier national ? À cette interrogation principale s'ajoute une question secondaire : pourquoi certaines langues résistent-

elles à la pression des langues dominantes, tandis que d'autres en subissent les effets collatéraux ?

Une telle problématique invite à une analyse sociolinguistique prenant en compte les phénomènes de contact des langues, de diglossie et de hiérarchisation. Laquelle est complétée par une lecture sociohistorique et géographique permettant de saisir comment les frontières linguistiques, loin d'être des limites figées, deviennent des zones de production et de recomposition des rapports de force entre langues. Cette étude vise ainsi à mettre en lumière les mécanismes de la domination linguistique à l'œuvre en Côte d'Ivoire, et à esquisser les contours d'une cohabitation renouvelée entre les langues, fondée non plus sur un rapport de domination mais sur le prestige propre à chacune d'elles.

Approche théorique et méthodologique

La démarche théorique sur laquelle repose cette étude vient de Robert CHAUDENSON, qui, en évoquant les influences linguistiques soutient que « La première raison est que la tradition de la romanistique me paraît bonne à conserver, car elle met à la disposition du linguiste trois termes précis : substrat, superstrat et adstrat. Ils caractérisent une influence et/ou un apport interlinguistique qui peuvent agir, en quelque sorte, selon trois modes : “ par dessous ” pour le substrat (le substrat gaulois après la conquête romaine), le superstrat “ par-dessus ” et l’adstrat “ à côté ” » (R. Chaudenson, 2012 : 42-43). Cependant, une approche définitionnelle permet de mieux saisir sa démarche.

1. Essai de définition des notions de substrat, de superstrat et d’adstrat

C'est à la linguistique historique romane que Robert Chaudenson emprunte les trois notions. À l'origine, celles-ci elles servaient à expliquer la formation des langues romanes à partir du latin en vue de les adapter à l'analyse des situations de contact linguistique en contexte colonial et postcolonial. Ce fut le cas dans la genèse des créoles et du français en Afrique. Relativement aux définitions individuelles, Il envisage le superstrat comme une langue socialement, politiquement et institutionnellement dominante, généralement importée par un groupe conquérant ou colonisateur, qui s'impose par le haut sur une ou plusieurs langues locales préexistantes, sans nécessairement les faire disparaître. En

ce qui concerne le substrat, il s'agit d'une langue ou un ensemble de langues préexistante sur un territoire avant l'arrivée de la langue dominante, parlée par la population autochtone, qui continue d'influencer en profondeur la langue superstrate, sans pour autant occuper elle-même une position de pouvoir institutionnel. Quant à l'adstrat, Chaudenson le conçoit comme une langue en position de contact horizontal, ni dominante ni substrat, coexistant sur un pied de relative égalité fonctionnelle avec la langue de référence. À ce niveau, les différentes langues s'influencent mutuellement par des emprunts réciproques, sans rapport hiérarchique marqué.

Ce qui importe ici, est non pas la nature de l'influence, mais plutôt ce qui porte sur le mode d'action. En effet, un examen même très superficiel des variables souvent annoncés comme facteurs déclenchant les cas de domination des langues montre que l'on a toujours traité la question partiellement. C'est fort de cela que la présente étude se réalise sur la base de données issues des travaux concernant les contacts de langues de différents auteurs ainsi qu'un recueil bibliographique et des textes réglementaires sur les droits des minorités linguistiques.

2. La situation sociolinguistique ivoirienne

L'écosystème linguistique de la Côte d'Ivoire est celui d'une mosaïque de langues locales au-dessus de laquelle caracole le français, langue officielle. Ce statut prééminent découle de facteurs historiques, politiques et socio-économiques. Colonisée depuis 1893, la Côte d'Ivoire actuelle est la copie conforme de la France en matière de langue d'éducation, d'administration et de justice. Au lendemain des indépendances, les dirigeants ont maintenu le statu quo en conservant le français comme langue officielle, évitant ainsi les conflits nés des particularismes locaux. À ce propos, la disposition constitutionnelle relative au français est sans équivoque : « La langue officielle est le français et la loi fixe les conditions de promotion et de développement des langues nationales » (loi n° 2016-886 du 8 novembre 2016). Cet article de la Constitution montre l'intérêt manifeste que les autorités ivoiriennes accordent à la langue du colonisateur.

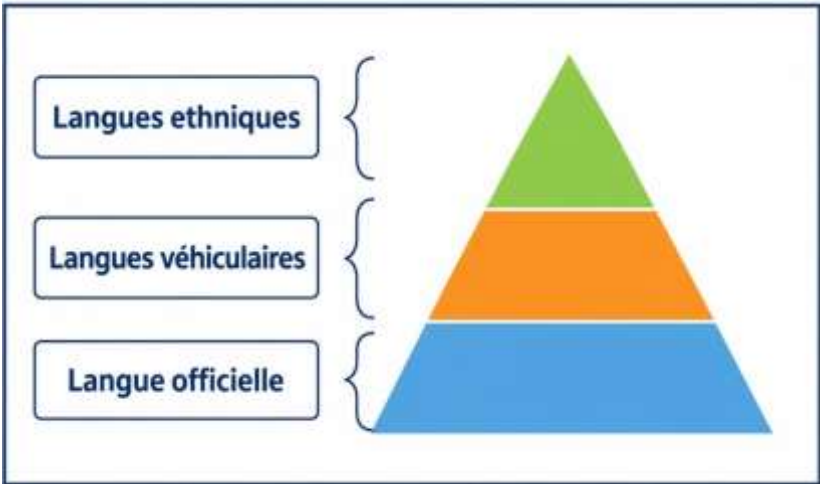
Cette approche est confirmée par Issa Takassi, qui affirme que « pendant la période coloniale et même quelques années après les indépendances, le français était enseigné en Afrique comme s'il était la langue maternelle de l'élève. Les programmes, horaires, méthodes d'enseignement et

manuels étaient les mêmes que ceux utilisés dans la métropole » (Takassi, 2021 : 6). Loin de s'estomper, l'hégémonie du français s'est au contraire renforcée dans les différents secteurs professionnels. Sa diffusion dépasse ainsi le cadre scolaire pour s'étendre à la radio, à la télévision, à la presse écrite et, désormais, aux médias numériques. Toutefois, en raison de multiples interférences, son appropriation varie d'une région à l'autre selon ces mêmes facteurs historiques, politiques et socio-économiques qui ont contribué à sa diffusion.

Bien que parfois perçu comme une langue étrangère, le français constitue aujourd'hui un moyen d'accès à l'éducation, à l'administration et aux opportunités professionnelles. Selon Kouadio N'Guessan Jérémie, « sur le plan linguistique donc, lors de l'indépendance, le pays était déjà caractérisé par la diglossie, dont il porte encore les traces aujourd'hui » (Kouadio, 2008 : 128).

Aux côtés du français coexistent une soixantaine de langues aux statuts divers, organisées selon une structure pyramidale : au sommet, les langues dites ethniques ; au niveau médian, les langues véhiculaires ; à la base, les langues officielles. Cette division tripartite reflète le poids démographique de chacune des langues en présence.

Tableau 1 : La pyramide sociolinguistique ivoirienne



Interprétation du schéma :

- Au regard de la représentation pyramidale de la situation sociolinguistique ivoirienne, nous observons trois niveaux inégalement répartis.
- Le premier niveau, coloré en vert olive et doté d'un sommet pointu, reflète le nombre très réduit de locuteurs des langues dites ethniques. Les locuteurs de ces langues appartiennent à des communautés linguistiques généralement confinées à leur territoire, dont le degré de perméabilité reste faible. À la manière d'une personne introvertie, une langue ethnique n'est pas aisément accessible à un locuteur non natif : elle est essentiellement utilisée dans le cercle familial ou lors de cérémonies spécifiques.
- Contrairement au sommet, le niveau intermédiaire, de couleur orange, est moyennement étendu et traduit une situation où la population faisant usage des langues véhiculaires s'accroît nettement. Ce terme désigne toute langue dont l'usage s'est généralisé pour répondre à certains besoins de communication.
- Quant au dernier niveau, la base, il est de couleur bleu ciel et se caractérise par une forme plus évasée. Cela s'explique par l'importance de la communauté linguistique qui fait usage de la langue officielle. Il convient de préciser qu'il ne s'agit pas uniquement du français standard, mais d'un français qui englobe également l'ensemble des variétés décrites par Kouadio N. J.

Selon lui, le français de Côte d'Ivoire se décline en trois variétés : « La variété supérieure ou acrolectale (parlée par les membres de l'élite ivoirienne), la variété moyenne ou mésolectale (parlée par lettrés de l'enseignement secondaire), les cadres subalternes de l'administration, etc.) et la variété basilectale (par les personnes peu ou non lettrées) » (Kouadio, 1999 : 11).

Les langues locales, quant à elles, sont reléguées au second plan parce qu'elles ne servent que d'instruments de communication pour leurs différents usagers. Toutefois, elles n'ont pas toutes le même statut quant à leur usage. Si certaines langues ivoiriennes rayonnent davantage sur le plan démographique, d'autres, en revanche, peinent à s'imposer largement. C'est à juste titre que Kamagaté O. B. renchérit : « Dans une situation multilingue, le poids démographique et/ou culturel des langues en présence est rarement identique pour chacune d'elles, et l'équilibre

gravitationnel qui s'établit par la force des choses désavantage toujours les langues les plus petites ou les moins équipées, lesquelles tendent à céder toujours davantage de terrain aux langues dominantes » (Kamagaté, 2013 :101). Naturellement, les études linguistiques démontrent que toutes les langues se valent. En revanche, si tel est que cette conception sur la valeur des différentes langues demeure une lapalissade selon les linguistes, d'où vient cette force que déploient certaines d'entre d'elles afin de dominer les plus faibles ?

La domination de certaines langues par d'autres n'est pas un phénomène ordinaire qui naît ex-nihilo, mais un processus mûrement réfléchi et logiquement structuré. À ce propos, J.L. Calvet affirme clairement que l'hégémonie du français peut s'analyser à la lumière du concept de « glottophagie », qu'il a lui-même forgé en 1974 et qui désigne le processus par lequel une langue dominante en absorbe d'autres ; un mécanisme qu'il rattache directement au fait colonial. Même si elle ne constitue pas la seule et unique cause de la domination des langues minorées, la colonisation y a joué un rôle déterminant. Au niveau international, la lutte pour le maintien du français en tant que langue dominatrice est toujours de mise. La Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique de la Francophonie votée à l'unanimité lors du XVIII^e Sommet de la Francophonie tenue à Djerba en Tunisie révèle que le pouvoir du français est en nette baisse au niveau mondial, et il était important de le sauvegarder. En d'autres termes, c'est une déclaration qui s'inscrit dans une logique de lutte contre le recul du français dans les instances internationales, avec l'objectif affiché de « faire reculer le recul du français ».

Reléguer au second plan les langues des peuples colonisés, c'est simplement les dévaloriser et les nier. Une telle entreprise relève de la politique qui voudrait qu'un peuple soit dominé politiquement, économiquement et culturellement. R. Chaudenson dénonce également l'emprise des langues dominatrices sur les langues autochtones bien qu'il s'inscrive dans une autre démarche qui tranche d'avec celle de Calvet. Le premier insiste sur le fait que la situation des langues doit être envisagée de manière fonctionnelle et pragmatique car les langues africaines ont leurs réalités intrinsèques qu'il ne faut pas négliger. Pour lui, les rapports entre français et langues locales doivent être repensés pour un partenariat vrai, loin de la politique d'exclusion prônée par l'occident. Contrairement aux deux auteurs précédents, Mufwene S. S. nuance sa perception sur les

causes politiques de la domination linguistique. Pour lui, les variables à considérer relèvent des mécanismes structurels de compétition entre langues dans un écosystème donné, où le facteur décisif est la position socio-économique des locuteurs au moment du contact colonial, plus que la seule volonté de domination culturelle.

Des textes qui réglementent les droits linguistiques dans le monde ont été également promulgués à l'instar de celui de l'Organisation des Nations Unies, qui, en son article 27 relatif aux droits civils et politiques stipulait que « Elle reconnaît aux personnes appartenant à des minorités ethniques, religieuses ou linguistiques le droit, en commun avec les autres membres de leur groupe, d'utiliser leur propre langue. Il s'agit d'un droit individuel qui ne peut s'exercer que “ en commun avec les autres membres du groupe ” ». Ce texte fondateur du Pacte international relatif aux droits civils de 1966 fut contraignant surtout dans sa disposition qui reconnaissait en chaque individu, un droit individuel non collectif. Cette clause enlevait la possibilité au groupe de revendiquer des droits linguistiques, lesquels pourraient être invoqués contre la souveraineté des Etats.

En 1996, un autre texte de cette même organisation, en son article 2 indiquait que « les personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques ont le droit de jouir de leur propre culture, de professer et de pratiquer leur propre religion et d'utiliser leur propre langue, en privé et en public, librement et sans ingérence ni discrimination quelconque ». Partant de ces dispositions, toute volonté de minimiser certaines langues dénote une méconnaissance des mécanismes linguistiques. Même si lesdits droits ne constituent pas en eux-mêmes des moyens de pression particuliers pour les États dominateurs, dans la mesure où ils ne sont appliqués ni dans la forme ni dans le fond par ces instances étatiques, ils n'en demeurent pas moins un signe de reconnaissance des droits linguistiques. S'il est attesté que l'essence d'un peuple découle de sa langue qu'il parle, il est donc important de la préserver des langues prédatrices. En sus de cela, la langue représente pour chaque communauté, un symbole de résistance culturelle et politique. Malgré cette complexité de la situation sociolinguistique décrite précédemment, des langues moins prestigieuses sont dangereusement menacées dans leur quotidien par d'autres langues. A partir de la démarche de Chaudenson R, nous tenterons de classer

les différentes influences que les langues pourraient exercer les unes sur les autres.

3. La situation sociolinguistique à la lumière du substrat, du superstrat et de l'adstrat

Chaudenson soutient qu'au sein d'une configuration linguistique, une langue est toujours issue du groupe dominant, à l'image du français en Côte d'Ivoire. Vient ensuite la langue des populations les plus dominées : c'est le cas de l'ébrié dans la région d'Abidjan, aujourd'hui largement minorisé. Langue autochtone du site actuel de la capitale économique, l'ébrié se trouve marginalisé en raison de facteurs démographiques, de l'hégémonie du français et de l'expansion des langues véhiculaires. Même si elle recule de manière continue, la langue ébrié demeure un symbole identitaire pour le peuple atchan, dépositaire et gardien des traditions du grand Abidjan. Enfin, le dernier groupe renvoie aux langues en équilibre parfait, sans qu'aucune ne fasse ombrage à l'autre : les unes peuvent apporter des éléments lexicaux aux autres, et inversement. Il s'agit alors d'un enrichissement mutuel, observable notamment dans les exemples cités plus haut : le terme « wôrô-wôrô », issu du dioula, s'est transposé en français et désigne un véhicule de transport en commun, tandis que « mobili », qui provient du français « automobile », a été emprunté par le dioula.

Dès lors, comment appréhender concrètement la théorie de Chaudenson, fondée sur ce triptyque substrat, superstrat et adstrat ? Seule une lecture historique de la situation sociolinguistique ivoirienne permet de saisir ce processus dans toute sa complexité.

3.1 Le substrat

En analysant la situation du créole, Chaudenson rejette l'idée de relexification défendue par Mervyn Alleyne, fondée sur la parenté structurelle entre les langues maternelles des esclaves ouest-africains et le créole. Pour lui, une autre lecture s'impose : celle d'une approche vernaculaire, qui n'est autre que l'apprentissage d'un français populaire et régional caractérisé par l'absence de normalisation et de standardisation. Le substrat apparaît alors comme un filtre phonologique car dans les productions des locuteurs de langues africaines surviennent des traces issues du système phonologique de leur langue source. Lequel joue dans

ce cas, le rôle de tamis, imposant de nouvelles structures syllabiques ou neutralisant certaines oppositions du français (par exemple la distinction entre certaines voyelles nasales).

En Côte d'Ivoire, le phénomène de substrat se manifeste dans un contexte historique précis. En effet, avant la colonisation, les langues locales notamment le kwa, le kru, le mandé et le gur occupaient l'espace linguistique de façon autonome, sans hiérarchie externe imposée. C'est cette base linguistique préexistante qui constituera plus tard le substrat. Elle continuera d'agir souterrainement, à travers les composantes phonologique, syntaxique et sémantique, une fois le français implanté.

Le français, langue officielle, domine les langues ivoiriennes en raison de son prestige colonial et de son omniprésence dans les secteurs de l'éducation, de la justice et de l'administration. Cependant, dans son appropriation, nombreux sont les usagers qui enfreignent ses règles phonétiques, phonologiques, sémantiques et même lexicales. Ainsi rencontre-t-on, chez des usagers ivoiriens, les constructions suivantes :

« C'est pour 5 F, 5 F » pour désigner « les tas de 5 F » ;

« Je suis allé derrière toi » pour signifier « je t'ai absenté » ;

« On a versé son visage par terre » pour traduire « il s'est fait humilier ».

Le mot « chicoter » (construit sur « chicote », qui désigne en réalité un fouet en langage ivoirien) constitue un emprunt lexical devenu officiel, présent dans certains dictionnaires tels que le Petit Larousse illustré (2016 : 242).

On observe que les exemples précédents illustrent parfaitement la présence de structures issues des langues ivoiriennes. En réalité, l'utilisateur mène sa réflexion dans sa langue maternelle avant de l'exprimer en français. C'est d'ailleurs ce qui explique que le lexique français actuel soit enrichi d'entrées sémantiques, phonético-phonologiques et lexicales ivoiriennes. Cela témoigne également de la manière dont les réalités sociales et culturelles vécues par les Ivoiriens se trouvent transposées dans l'usage qu'ils font du français. Le résultat le plus évident d'un tel phénomène est sans aucun doute la diglossie. En Côte d'Ivoire, le français demeure la langue officielle depuis l'indépendance. Mais coexistent, à ses côtés, une soixantaine de langues locales. Si toutes servent d'instruments de communication, il est important de préciser qu'elles n'ont pas les mêmes fonctions sociales. À partir de cette stratification, on parle de « langue haute » pour désigner le français, qui sert de langue de l'administration, de l'éducation et de la justice. Quant

aux langues locales, elles sont désignées comme des « langues basses », en raison de leur présence dans le secteur informel et au niveau familial. Leur usage est limité à des fonctions très précises.

3.2 Le superstrat

Chaudenson s'appuie sur le principe que les créoles français sont nés à partir des matrices du français populaire et régional dont les colons faisaient usage. Il s'agissait des dialectes parlés dans l'ouest de la France entre le XVII^e et le XVIII^e siècle. Pour mieux comprendre le fonctionnement du créole, il faut tenir compte à la fois des fragments issus du français populaire de l'époque, qui a servi de support, et du processus social de son apprentissage. C'est ainsi que des locuteurs non natifs, originaires de différentes contrées africaines, ont pu s'approprier cette langue, ce qui a facilité l'étude de ses structures.

Si l'on applique cette démarche aux langues ivoiriennes, un fait remarquable s'observe. Avec la colonisation française, le français s'impose « par le haut » comme langue de l'administration, de l'école et de l'évangélisation. Sa mise en œuvre comme superstrat repose sur des vecteurs institutionnels précis : l'école coloniale, à travers une diffusion normée ; l'administration et la justice ; ainsi que les échanges commerciaux avec les comptoirs européens. C'est cette imposition institutionnelle et verticale qui distingue le superstrat d'un simple emprunt : il s'agit d'un rapport de force, non d'un contact horizontal.

On peut également citer le dioula comme un cas avéré de superstrat, au regard de sa présence prégnante dans le milieu du transport et dans celui du commerce. Appartenant à l'ensemble des langues mandingues, aux côtés du bambara et du malinké, le dioula de Côte d'Ivoire se présente comme une koïné dont le développement est lié à l'expansion de l'empire du Mali entre le XIV^e et le XV^e siècle. Langue commerciale largement utilisée en Afrique subsaharienne, notamment au Mali, au Burkina Faso, en Guinée, en Sierra Leone, au Ghana et en Côte d'Ivoire, le dioula est aujourd'hui présenté comme une langue véhiculaire nationale et sert d'outil d'échange entre locuteurs d'origines diverses. Son omniprésence dans les secteurs du commerce et du transport, lieux fréquentés en permanence par une population aux origines variées, en fait la langue privilégiée des échanges. À cela s'ajoute l'implantation de cette langue dans de nombreuses villes ivoiriennes : on peut citer, pêle-mêle, les quartiers Dioulakro à Abengourou et à Agnibilékro (villes situées à l'est

du pays), Odiénnékourani à San-Pédro (sud-ouest), ou encore Dioulabougou à Ferkessédougou (nord) et à Man (ouest), majoritairement occupés par des locuteurs dioula. Si ces derniers ont été les premiers à s'installer dans les quartiers ainsi désignés, il importe de relever que d'autres usagers sont venus y vivre par la suite et se sont eux aussi approprié cette langue.

Au vu de sa présence et de son expansion dans les principales villes du pays, le statut du dioula peut être appréhendé comme celui d'un ancien superstrat régional, dont l'hégémonie actuelle sur des langues autochtones plus restreintes est liée à l'ancien commerce de l'or, du sel et de la cola, qui se tenait le long des routes commerciales d'Afrique de l'Ouest.

3.3 L'adstrat

Pour comprendre le rôle joué par les esclaves africains dans la naissance des langues créoles, Chaudenson recourt à la notion d'adstrat, qui s'oppose, de ce fait, à celle de substrat. L'auteur précise que si le substrat renvoie à la disparition d'une ancienne langue au profit d'une nouvelle, il n'en demeure pas moins que les langues africaines n'ont pas réellement disparu. Elles ont coexisté longtemps aux côtés du français, de manière simultanée. Partant du fait que chaque langue africaine possède son propre système phonétique, phonologique et lexical, certains de ces traits se retrouvent dans le créole, provoquant ainsi des interférences majeures. C'est ce que Chaudenson qualifie d'adstrat, dans la mesure où cette influence agit « à côté ».

En ce qui concerne les langues ivoiriennes, l'intensification des migrations internes et sous-régionales après 1960 installe des langues comme le dioula, le baoulé véhiculaire ou encore l'anglais sous l'effet de la mondialisation et des médias dans une position de contact horizontal avec le français populaire. Ces langues ne dominent pas institutionnellement, mais échangent avec lui des éléments lexicaux et pragmatiques : c'est le point de départ de la mise en œuvre de l'adstrat. Ainsi, les cohabitations linguistiques réciproques, sans influence ou domination particulière, peuvent être envisagées comme relevant d'un adstrat partiel. C'est le cas du département de Tiassalé, où l'agni et le baoulé, deux langues kwa structurellement très proches, s'influencent réciproquement. En coexistant sur le même espace, les locuteurs de ces langues ont le sentiment de parler la même langue, mais avec des dialectes

différents. Ils appellent quelquefois leur parler « agni-baoulé », c'est-à-dire qu'aucune des deux ne domine l'autre. Ce phénomène est à la base d'interférences et de convergences linguistiques dans cette région. Sur ce point, Foba propose une description historique du contact des langues akan en ces termes : « Chez les Akans, peuples anciens qui vivent à cheval sur les territoires actuels du Ghana et de la Côte d'Ivoire, les langues ont été fortement influencées par les fréquents déplacements des peuples à l'intérieur de leur espace vital. Ainsi les entités politiques (royaumes, cités-États...) qui se sont créées les unes après les autres, bien souvent à l'issue de guerres intrépides qui ont marqué la région entre le XVII^e et le XIX^e siècle, ont mis en contact l'essentiel des langues de l'espace akan » (Foba, 2022 : 137).

Partout où les langues se rencontrent, il en résulte toujours des phénomènes divers. À côté des interférences et transferts habituels, on note aussi des emprunts lexicaux, qui se matérialisent par l'insertion de mots d'une langue dans une autre afin de désigner des réalités nouvelles. Le cas le plus probant de ce type de cohabitation est sans aucun doute le statut du nouchi, qui, dans sa constitution, apparaît comme un pidgin (simplification d'un système linguistique servant de langue véhiculaire à des usagers de langues différentes). Les premiers travaux sur cette langue sont ceux de Kouadio N. J. (2006 : 177-178), qui la définit comme « un argot né dans la rue, qui s'est imposé comme la langue la plus parlée des jeunes âgés de 10 à 30 ans ». Relativement à l'étymologie de ce parler, l'auteur soutient que deux versions entrent en concurrence : le nouchi serait soit d'origine guinéenne, précisément issu de la langue sousso, soit une composition à partir de deux mots dioula signifiant respectivement « nou » (« nez ») et « chi » (« poil ») (op. cit. : 182-183).

Sur le plan structurel, le nouchi se présente comme une langue hybride, nourrie des apports de plusieurs langues ivoiriennes telles que le dioula, le baoulé ou le bété. De fait, on y relève de nombreux emprunts à ces langues. Si le nouchi puise ainsi dans les principales langues du pays, c'est qu'il constitue un parler proprement ivoirien, servant d'instrument de communication à des usagers dont le niveau de scolarisation reste souvent limité. Ne pouvant recourir au français standard normé, cette frange de la jeunesse forge son propre langage à partir des langues du terroir, plus accessibles pour elle. Par son aspect hétéroclite, le nouchi emprunte, mais ne parvient ni à dominer ni à transformer structurellement les langues ivoiriennes.

Sur le plan lexical, nombreux sont les mots qui proviennent soit du dioula, comme dans « c'est le môgô qui est là », c'est-à-dire « c'est le monsieur qui est là », ou encore « il faut kouman », c'est-à-dire « il faut parler » ; soit de l'agni-baoulé, comme dans « il faut bèblè », c'est-à-dire « il faut faire doucement ». Les termes issus du français se rencontrent également dans le nouchi. À titre d'illustration : « il faut sciencer », qui signifie réfléchir avant de prendre une décision, faire preuve d'indulgence, ou encore se calmer.

Selon une étude sur le nouchi menée par Ahua, le lexique de ce parler se présente statistiquement comme suit : « Le nouchi est un pidgin. Son vocabulaire est caractérisé par des mots de diverses origines. Les mots du français peuvent être estimés à 35 %, une proportion de mots d'origine inconnue se présentant sous la forme d'onomatopées et d'idéophones qui sont de 31 %, ensuite des mots hybrides (mots créés localement à l'aide d'éléments de différentes origines) 16 %. Les emprunts aux langues ivoiriennes (le dioula, le baoulé et le bété) représentent 13 %. Les emprunts aux langues européennes (l'anglais et l'espagnol en particulier) constituent à peu près 5 % du lexique, l'anglais occupant de loin la plus grande partie » (Ahua, 2007 : 184).

Avec cette configuration composite, dans laquelle les différentes langues en contact s'enrichissent mutuellement sans pour autant se « phagocyter », on pourrait se demander comment celles-ci parviennent à résister. À cette interrogation, on peut aisément répondre que les procédés à l'œuvre à toutes les époques demeurent valables aujourd'hui. Comme le souligne Christiane Marchello-Nizia, « on innove par emprunt à d'autres langues, ou en calquant les mots étrangers, en modifiant ou en enrichissant la signification d'un mot » (Marchello-Nizia, 1999 : 131).

3.4 La question des langues transfrontalières : le guéré et l'abron

Depuis des siècles, les Guéré, communément appelés « Wê », occupent la région forestière à cheval sur l'ouest de la Côte d'Ivoire et l'est du Liberia. À l'origine, il s'agissait d'un seul et même peuple, désigné sous le nom de Wê, et non de deux entités distinctes à savoir « Guéré de Côte d'Ivoire » et « Guéré du Liberia ». C'est le découpage territorial issu du tracé des frontières interétatiques qui a été à l'origine de la division de ce peuple : un groupe s'est retrouvé en territoire ivoirien, l'autre en territoire libérien, alors même que les réalités ethniques demeuraient identiques de

part et d'autre. C'est ainsi qu'en Côte d'Ivoire, ils sont appelés Guéré ou Wê, tandis qu'au Liberia, ils sont nommés Krahn ou Wee, deux dénominations différentes pour une même origine.

Aujourd'hui encore, bien que chaque groupe se distingue nettement par son ancrage géographique propre, l'intercompréhension demeure forte entre eux. Ainsi, les crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire (2002-2011) ont provoqué le déplacement de nombreux groupes d'ethnie guéré vers le Liberia, où ils sont allés trouver refuge auprès de leurs cousins. Des années plus tôt, le scénario inverse s'était produit. Pendant la guerre civile libérienne (1989-2003), des Krahn avaient fui vers l'ouest de la Côte d'Ivoire.

Tous ces faits montrent qu'il s'agit en réalité d'une frontière artificielle héritée de la colonisation, qui a fractionné un même continuum linguistique entre deux pays. Implantés sur des territoires précis, notamment à Duékoué, Guiglo, Bangolo et Man, les Guéré font partie du groupe krou, aux côtés des Dida, des Bété et des Wobé. Sur le plan de sa perméabilité, le guéré est une langue dont la grammaire de base résiste aux influences externes, contrairement à son lexique. Étant une langue à tons, elle ne se prête pas aussi facilement aux emprunts que les langues akan. En revanche, pour les termes techniques ou scolaires, elle emprunte largement au français. Partageant des frontières communes avec le bété, le yacouba et le wobé, elle puise également, à l'occasion, dans leur stock lexical.

Ce phénomène n'est d'ailleurs pas isolé, car au nord-est de la Côte d'Ivoire, dans la région du Zanzan dont Bondoukou est le chef-lieu, on observe également des langues transfrontalières. Le nafana, langue gour, est enclavé dans le Zanzan, précisément dans la ville de Bondoukou, dans les localités de Wélékéhi, Soko, Tambi, San-Poro... Très éloignés des autres langues gour situées dans le nord du pays d'où ils seraient venus, les Nafana des villages de Bondoukou peuplent entièrement ces localités et ne sont mélangés à aucun autre groupe. Ils sont fortement islamisés mais conservent tout de même leur identité propre et leur culture. Leur proximité avec le koulango, le bron ou le malinké n'a rien changé à leurs traditions, auxquelles ils restent très attachés.

Hormis Bondoukou, on les retrouve aussi au Ghana, État voisin de la Côte d'Ivoire. Un certain nombre de croyances et de coutumes semblent identiques chez les Nafana du Ghana et ceux de Côte d'Ivoire. S'il est vrai que ces deux groupes semblent avoir émigré à peu près dans les

mêmes circonstances et aux mêmes périodes sur les deux aires géographiques, ils n'ont cependant pas pu adopter la langue des populations parmi lesquelles ils sont venus s'installer. Ils ont préféré conserver un fond culturel original plus ou moins semblable, et c'est ce qui fonde l'originalité de leur langue.

La deuxième langue qui semble connaître un sort similaire dans le Zanzan est le bron, ou abron. Le cas du bron illustre toutefois le processus décrit par Mufwene relativement à l'écologie des langues, où le facteur démographique et l'ancrage territorial supplantent parfois le rapport de force politique défendu par Calvet. Ainsi, selon TUFUR, cité par Pierre Adou K. : « [...] il y aurait quelque 40 000 habitants abron en Côte d'Ivoire ; c'est la sous-préfecture de Tanda qui compte les plus fortes densités, avec Assuéfry et Transua occupant respectivement la première et la deuxième place ». D'autres Abron, numériquement moins importants que ceux de la Sous-préfecture de Tanda, se trouvent dans les Sous-préfectures de Bondoukou et de Koun-Fao. (Tufur L., 1984 : 161) ».

En effet, arrivés en territoire koulango (Bondoukou) dès le XVII^e siècle, après une alliance ratée avec les Ashanti et fuyant leurs poursuites depuis le Ghana, les Bron reçurent le surnom de « gyaman », signifiant « ceux qui fuient leur pays », et consolidèrent leur structure politique au cours de cette même période. Une fois bien implantés, après avoir affronté les Koulango qu'ils obligèrent à se replier dans la région de Bouna, les Bron vont, dans certaines localités, s'appropriier le koulango, langue de leurs hôtes, au détriment de la leur. C'est d'ailleurs l'un des cas rares où « la domination politico-militaire ne s'est pas transformée en domination linguistique durable ». Cette nuance est importante car, dans la majorité des situations de domination linguistique, seule la langue du dominateur est imposée, et non celle du dominé. En ce qui concerne l'abron, des raisons historiques, économiques et stratégiques expliquent l'appropriation du koulango. Malgré leur immigration en terre ivoirienne, une bonne partie du peuple bron est restée au Ghana et a gardé les mêmes traditions et valeurs que leurs compatriotes venus en Côte d'Ivoire. Cette description est corroborée par Pierre Adou Kouakou KOUADIO qui précise à propos des Abron de Côte d'Ivoire et du Ghana : « C'est pourquoi, les frontières qui séparent les deux groupes de population abron semblent poreuses et artificielles dans la mesure où on

retrouve des membres d'une même famille de part et d'autre de chaque frontière ». (Pierre Adou Kouakou KOUADIO, 2021:168).

Relativement aux politiques linguistiques existantes dans un pays, il est toujours question pour l'Etat, de prendre des décisions et de les appliquer même si celles-ci tendent à promouvoir ou à réduire l'influence de certaines langues locales du pays au détriment d'autres langues. Examinons à présent quel type d'aménagement linguistique adapter au contexte ivoirien.

4. Vers une politique d'aménagement linguistique

4.1 Les politiques sectorielles

Les politiques sectorielles sont des décisions politiques qui correspondent à des objectifs bien circonscrits en matière de langue (d'où l'emploi du terme sectoriel). Elles peuvent se limiter souvent à un seul aspect (parfois deux) de la langue, sans reconnaître à cette langue un quelconque statut juridique. Ce type de politique est mis en pratique lorsqu'on veut réglementer à la pièce, les problèmes au fur et à mesure qu'ils se présentent. Dans les faits, il peut être envisagé par exemple, dans le nord de la Côte d'Ivoire, un renforcement du taux de scolarisation de la jeune fille et la lutte contre les mariages précoces. Pour mener à bien un tel projet, l'Etat peut ouvrir des écoles spécifiquement en langues maternelles des apprenantes afin qu'elles se familiarisent assez tôt avec les curricula proposés. Une fois les notions de base maîtrisées, viendra ensuite l'étape de l'apprentissage du français. Au niveau du personnel enseignant, il est nécessaire que tous s'approprient la langue du terroir pour faciliter les interactions en classe. Une telle politique bien appliquée permet non seulement de perpétuer la langue du terroir, mais également de corriger des disparités liées au genre en matière d'éducation. Elle comporte un faible risque dans la mesure où l'architecture politique demeure intacte. Etant donné qu'une langue ne survit que par sa présence dans les secteurs vitaux que sont l'éducation, la santé, l'administration, la presse (télévision) et la culture, une bonne promotion des langues locales permettra de redynamiser ces différentes entités et favorisera un rapprochement plus inclusif avec les usagers.

4.2 L'autonomie régionale

Dans cette politique, il s'agit essentiellement de la protection d'une langue minoritaire sur une base régionale. C'est une formule qui permet le bilinguisme officiel dans une région minoritaire et l'unilinguisme pour l'Etat central. Ce procédé, tout comme la séparation territoriale repose sur la concentration d'une minorité sur un territoire précis. Le cas spécifique de la Côte d'Ivoire remonte en 2011-2014 avec la réforme sur le fonctionnement des collectivités territoriales (conseil régional, commune) et les autres entités administratives particulières (districts). En donnant plus de moyens et de décision aux régions, l'Etat ne remet pas en cause l'unité nationale. Au contraire, il responsabilise chaque entité à la gestion saine et efficace de son territoire. Cependant, une omission fondamentale au niveau de leurs attributions reste la question de la politique linguistique.

Si la décision de l'Etat de créer ces différentes entités par l'Etat est à saluer, il est important de lever une équivoque : le vrai handicap de ces structures administratives réside dans leur incompétence à appliquer une politique linguistique ou éducative propre. En effet, les besoins des administrés ne doivent pas se limiter aux aspects économique ou social mais doivent s'étendre au niveau des questions liées à la ou aux langue(s). Ce faisant, les régions peuvent décider d'appliquer, en fonction de leurs réalités intrinsèques, l'enseignement bilingue ou trilingue en tenant compte des langues du terroir. C'est la prise en compte des besoins langagiers des populations qui fonde véritablement l'autonomie de chaque région. En définitive, aucune langue de la région, aussi minime fut-elle ne doit être laissée pour compte.

La réalité sociolinguistique de la Côte d'Ivoire est loin d'être homogène. En conséquence, une seule politique linguistique ne satisfait pas entièrement à la gestion des questions résultant des langues locales. Seule une approche combinée de deux politiques à savoir les politiques sectorielles ciblées et l'autonomie régionale peuvent aider à sauver toutes les langues locales parlées sur un territoire donné. Le français en tant que langue officielle et de l'administration jouera un rôle neutre et fédérateur.

Conclusion

Au terme de cette analyse de la situation sociolinguistique découlant de la porosité des frontières linguistiques, nous notons que plusieurs facteurs favorisent la domination continue de certaines langues. Les trois phénomènes que sont le substrat, le superstrat et l'adstrat agissent selon trois modes opératoires bien distincts: ils peuvent agir par dessus (superstrat), par dessous (substrat) et à côté (adstrat). En outre, la porosité des frontières linguistiques en Côte d'Ivoire revêt une double portée. Socialement, elle éclaire les mécanismes de construction identitaire et les rapports de pouvoir que la coexistence du français et des langues locales peut engendrer ou atténuer. Utilement, elle offre des repères précieux aux décideurs politiques, aux acteurs de l'éducation et des médias pour penser des politiques linguistiques mieux adaptées à la réalité plurilingue du pays. Cette étude constitue ainsi un levier de réflexion pour une gestion plus inclusive du plurilinguisme national.

Bibliographie

- AHUA Blaise Mouchi**, 2007, « Elaborer un code graphique pour le nouchi: une initiative précoce? », in *Le Français en Afrique*, N°22, Nice, ILF-CNRS, p.183-198.
- BERTRAND Olivier**, 2012, *Histoire du vocabulaire français*, Palaiseau, Editions de l'Ecole Polytechnique.
- CALVET Jean Louis**, 1974, *Linguistique et colonialisme: petit traité de glottophagie*, Paris, Payot (coll. Langages et sociétés)
- CHAUDENSON Robert**, 1989, *Vers une révolution francophone ?* Paris, L'Harmattan.
- CHAUDENSON Robert**, 2012, « La genèse des créoles des Mascareignes et des Seychelles : microcosme et substrats », in *Études océan Indien*, n° 48.
- FOBA Antoine Kacou**, 2021, « De l'asante/twi au baoulé : analyse d'une mutation linguistique née de la migration des peuples dans l'espace akan », in *ziglobitha Spécial N°02 Octobre 2021*, *Revue des Arts, Littérature et Civilisations*.
- KAMAGATÉ Ouattara Bakary**, 2013, « éducation formelle et non formelle en Côte d'Ivoire : la problématique du choix de la langue »,

Thèse unique de doctorat, Sciences du langage, Université Félix Houphouët Boigny, Côte d'Ivoire.

KOSSONOU Kouabenan Théodore et ASSANVO Amoakon Dyhié, 2016, « Linguistique et Migration des Peuples en Côte d'Ivoire : cas des Akan (Kwa) », *Revue du CAMES, Littérature, langues et linguistique*, n°4, 1er semestre 2016, pp. 106-119.

KOUADIO N'Guessan Jérémie, 1990, « Le nouchi abidjanais, naissance d'un argot ou mode linguistique passagère ? », in *Des langues et des villes*, Paris, ACCT/Didier Érudition, pp. 373-383.

KOUADIO N'Guessan Jérémie, 2006, « Le nouchi et les rapports dioula-français », in *Le français en Afrique*, n° 21, Nice, ILF-CNRS/Didier Érudition, pp. 177-191.

KOUADIO Pierre Adou Kouakou, 2021, « Analyse comparative des stratégies de sauvegarde des langues en danger de Côte d'Ivoire : cas des langues abron et éotilé », in *Ziglóbitha, Revue des Arts, Linguistique, Littérature et Civilisations*, Numéro Spécial n°2, pp. 167-176.

MUFWENE Salikoko Sangol, 2001. «The ecology of language evolution », *Cambridge Approaches to Language Contact*. Cambridge University Press.

Webographie

KOUAME Kouakou, 2023, « La Côte d'Ivoire et les langues d'immigration », *Revue RISLC*, n°14, décembre 2020. https://www.revue-slc.org/wp-content/uploads/2023/11/2-KOUAME-Kouakou_RISLC-n%C2%B014-Decembre-2020.pdf

TAKASSI Issa, 2014, « Le français et les langues nationales : quel partenariat à l'école en Afrique francophone ? », in Musanji NGLASSO-MWATHA (dir.), *Le français et les langues partenaires : convivialité et compétitivité*, Pessac, Presses Universitaires de Bordeaux <https://doi.org/10.4000/books.pub.42227>

Organisation des Nations Unies, 1966, « Pacte international relatif aux droits civils et politiques », art. 27 <https://www.ohchr.org/fr/instruments-mechanisms/instruments/international-covenant-civil-and-political-rights>

Organisation des Nations Unies, Assemblée générale, 1992, « Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques » (Résolution 47/135) <https://www.ohchr.org/fr/instruments->

mechanisms/instruments/declaration-rights-persons-belonging-national-or-ethnic

Organisation internationale de la Francophonie, 2022, « Déclaration sur la langue française dans la diversité linguistique »
https://www.francophonie.org/sites/default/files/2022-11/Sommet_xviii_Declaration_Djerba_2022.pdf